

Mise en œuvre du Plan Régional d'action pour les Odonates en Auvergne



Comité de pilotage du mardi 25 Juin 2013 à la DREAL Auvergne

Etaient présents :

Elisabeth	COURT	DREAL Auvergne / SEBR / EMA / Chef de cellule qualité des eaux
Gérald	GOUJON	ONCFS
Samuel	ESNOUF	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Aurélie	SOISSONS	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Florian	VERON	Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
Florence	SEMIOND	Conseil régional d'Auvergne
Raphaëlle	ITRAC-BRUNEAU	OPIE / Coordinatrice du PNA Odonates
André	ULMER	FRAPNA Loire et Groupe de Recherche et de Protection des Libellules Sympetrum
Vincent	MARQUANT	SMAT Haut-Allier / représentant SAGE Haut-Allier
Pierre-François	PREVITALI	Syndicat mixte du Bassin de la Rance et du Célé
Nadine	NOGARET	PNR Livradois Forez
Lionel	PONT	PNR des Volcans d'Auvergne / Conservateur RN Godivelle
Luc	BELANGUIER	PNR des Volcans d'Auvergne
Gaël	DELPON	PNR des Volcans d'Auvergne
François	AURICHE	Conseil général de l'Allier / Service Environnement
Jacques	GRIMAUD	Conseil général de la Haute-Loire / Service Environnement
Nicolas	LOLIVE	CPIE haute Auvergne / Odonatologue

Etaient excusés :

Office National des Forêts
Agence de l'Eau Adour Garonne
Agence de l'Eau Loire Bretagne

Madame Elisabeth Court ouvre la séance et lance un tour de table des participants.

Retour sur l'Avis du CSRPN du 2/10/12 – Elisabeth Court, DREAL Auvergne

Les principales remarques du CSRPN sur le document sont :

- le manque des données de Faune Auvergne dans les synthèses,
- au niveau des fiches action une priorisation des espèces à expliciter voire à reformuler,
- un problème de chronologie de certaines actions.

Les données Faune Auvergne n'ont pu être récupérées dans le document final.

La remarque concernant la priorisation des espèces avait déjà fait l'objet de nombreuses discussions en comité de pilotage. Une explication préalable aux fiches actions (page 60) a été intégrée ainsi que la reformulation dans les fiches action en remplaçant « espèces prioritaires » par « espèces à traiter en priorité ».

La remarque concernant les problèmes chronologiques a été prise en compte dans le document final envoyé aux membres du COPIL.

Mise en œuvre du Plan Régional d'action pour les Odonates en Auvergne

Etude engagée en 2012 - Pierre François PREVITALI, SMBRC

L'étude consistait à améliorer les connaissances sur 4 espèces (Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Cordulie splendide et Gomphe de Graslin) sur le territoire du SMBRC dans le Cantal. Les secteurs d'inventaire ont été localisés de manière préalable sur certains tronçons de cours d'eau ou plans d'eau potentiellement favorables pour les espèces. Cette pré-localisation a été suivie des prospections des adultes ou des exuvies en fonction des espèces recherchées. Les résultats sont plutôt bons pour l'Agrion de mercure, bien que la plupart des stations aient été caractérisées en « mauvais » état de conservation d'après la grille définie dans le PNA, en raison de la faiblesse des effectifs. Aucune des trois espèces recherchées sur les grands cours d'eau n'a pu être identifiée. Deux stations de Cordulie à corps fin ont malgré tout pu être trouvées sur des plans d'eau. Pour la Cordulie splendide, l'analyse des températures sur le Lot laisse à penser que l'eau est trop froide pour permettre la présence de l'espèce. Cette étude a également permis d'observer 44 espèces et de découvrir de nouvelles espèces pour le Cantal, notamment le Caloptéryx hémorroïdal. Elle permet également une meilleure prise en compte des odonates sur l'ensemble du territoire du SMBRC, à travers notamment les contrats CATZH (avec agriculteurs, propriétaires...).

Animation du PRAO – Aurélie Soissons, CEN Auvergne

L'animation du PRA Odonates Auvergne, a été confiée par la DREAL Auvergne au CEN Auvergne pour la période 2013-2016, suite à un appel d'offre. Les actions réalisées par le CEN Auvergne dans le cadre de l'animation du plan en région sont :

- Animation du **Comité de Suivi** (préparation, intervention, compte rendu) en lien avec la DREAL
- **Soutien aux porteurs de projets en 2013** : le CEN a conseillé ou soutenu, dès 2012, un certain nombre d'actions qui ont été engagées en 2013 sur d'autres financements que ceux liés au PRAO, en particulier Natura 2000 pour les espèces d'intérêt communautaire. Parmi ces actions :
 - Agrion à lunules sur le territoire PNRVA (PNRVA)
 - Leucorrhine à gros thorax sur la tourbière du Jolan (PNRVA)
 - Agrion de mercure, Cordulie à corps fin et Gomphe serpent in sur le Val d'Allier Brivadois (SMAT Haut Allier)
 - Cordulie à corps fin et Gomphe serpent in sur les gorges de la Loire en amont du Puy-en-Velay (Conseil général 43)
 - Agrion orné sur le Val de Loire Bourbonnais (CEN Allier)

Des discussions ont eu lieu également avec le CPIE Clermont Dôme par rapport à la cohérence d'un projet de reconnexion sous l'autoroute à proximité de populations d'agrion de mercure.

- **Recherche et coordination des pilotes** pour les projets : de nombreux contacts ont été pris pour rechercher des porteurs et permettre le dépôt des fiches sur les actions prioritaires.
- **Contacts avec les partenaires financiers** potentiels et identifications des possibilités de financement des projets. Les taux de financement maximum des partenaires contactés sont les suivants :
 - **AELB** : financement à 70 % des actions de connaissance, à 50% des actions de préservation et à 35% des actions de sensibilisation.
 - **AEAG** : financement à 60 % de l'ensemble des actions
 - **CG 03** : financement dans la limite de 2500 €/an pour la période 2014-2015
 - **CG 63** : pas de budget prévu spécifique PRAO

Mise en œuvre du Plan Régional d'action pour les Odonates en Auvergne

- **CG 15** : pas de budget prévu spécifique PRAO
- **CG 43** : financement à 40% des actions en fonctionnement
- **Conseil Régional** : pas de taux ou de plafond prédéfini. Souhait de pouvoir compléter les plans de financement lorsqu'ils ne peuvent être bouclés avec l'aide des Agences et/ou les Conseils généraux pour permettre la mise en place du maximum d'action. Si le montant sollicité est trop important, une priorisation des actions co-finançables par le Conseil régional sera potentiellement nécessaire.

- Elaboration du programme d'actions

En totalité, 8 actions ont été proposées avec demande de financement PRAO (se référer aux documents envoyés avec l'invitation à la réunion).

- **Action 1** : amélioration de la connaissance de la répartition de 6 espèces sur l'Aubrac cantalien et proposition de sites prioritaires d'intervention
 - portée par Association de préfiguration du PNR Aubrac.
 - **Action 2** : amélioration de la connaissance de la répartition de 3 espèces sur le Mézenc et la Margeride (Haute Loire, Cantal) et proposition de sites prioritaires d'intervention
 - portée par CEN Auvergne.
 - **Action 3** : amélioration de la connaissance de la répartition de 3 espèces sur les têtes de bassin du Livradois (Haute Loire, Puy-de-Dôme) et proposition de sites prioritaires d'intervention
 - portée par PNR Livradois Forez.
 - **Action 4** : amélioration de la connaissance sur la répartition de l'agrion orné en Sologne Bourbonnaise
 - portée par CEN Allier.
 - **Action 5** : Amélioration de la connaissance sur 2 espèces en Sologne bourbonnaise
 - portée par CEN Allier.
 - **Action 6** : Améliorer connaissance de 2 espèces sur barrage de Grangent 43
 - portée par Groupe de Recherche et de Protection des Libellules Sympetrum.
 - **Action 7** : Connaissance écologique et stratégie d'intervention sur l'Agriion à lunules sur le PNRVA
 - portée par PNR Volcans d'Auvergne.
- Le montant indicatif, positionné dans le tableau sur 2015 est à décaler en 2014.
- **Action 8** : Synthèse annuelle des données et études réalisées: cartes actualisées des esp PRAO...-
 - portée par CEN Auvergne.

Une action potentielle qui n'avait pas pu être intégrée aux éléments envoyés avec l'invitation au comité de suivi est présentée par P.F. Prévitali :

- **Action 9** : Poursuite de l'amélioration de la connaissance sur 5 espèces du PRAO sur le bassin Célé
 - portée par SMBRC.

Analyse et validation des projets

Après l'inventaire de l'ensemble des projets déposés, il apparaît délicat de réaliser une priorisation :

- d'une part, parce que chacun se rattache à une action de priorité 1 du PRAO,
- d'autre part, parce que la majorité des participants du COPIL sont partie-prenante des actions proposées.

Mise en œuvre du Plan Régional d'action pour les Odonates en Auvergne

De plus, le choix qui avait été fait lors du comité de pilotage de validation des fiches actions de ne pas mettre de priorité sur les espèces ne permet aujourd'hui de définir un niveau d'intervention. Le tableau 9 (page 56) de responsabilité de l'Auvergne dans la préservation des espèces du PRAO pourrait permettre au besoin de faire des choix. L'ensemble des participants s'accordent sur le fait que les deux espèces pour lesquelles l'Auvergne a une très forte responsabilité sont l'Agrion à lunules et l'Agrion orné.

Discussions autour du volet financier

D'une manière générale, les partenaires financiers présents au Comité de Suivi souhaitent que les actions portent toutes sur une même période : 2014 – 2015.

En effet :

- étant donné les délais nécessaires pour le calage et le dépôt des projets, un démarrage en 2013 paraît difficile,
- la possibilité d'avoir éventuellement accès à des financements européens en 2015 (pour 2016) et l'avancée nécessaire d'un certain nombre de projets pour proposer des actions cohérentes incite à ne pas prévoir d'actions pour 2016 dans l'immédiat.

De même, les partenaires financiers souhaitent pouvoir présenter à leurs élus une vision globale des projets avec un passage de l'ensemble des dossiers aux mêmes commissions.

- **pour le Conseil Régional** : commission de fin janvier 2014
- **pour le Conseil Général de la Haute-Loire** : commission de décembre 2013
- **pour le Conseil Général de l'Allier** : commission de novembre 2013
- **pour les Agences de l'eau** : à confirmer auprès d'elles

Le Conseil Régional souhaite avoir, avant le passage dans ces différentes commissions, la précision des sommes demandées à chaque partenaire par année. Ceci afin d'entamer une priorisation des actions les plus pertinentes avant les dépôts si le montant s'avère trop important.

Ainsi, il est proposé que l'ensemble des porteurs de projet transmette à l'animateur régional **avant le 5 septembre 2013** un plan de financement détaillé par type d'action (étude, travaux, sensibilisation), par financeur et par année. Le CEN Auvergne fera la compilation de ces informations et les renverra aux partenaires financiers dans la deuxième moitié du mois de septembre (avant mi-septembre au mieux). Ainsi, le Conseil Régional et l'ensemble des partenaires pourront se prononcer sur les montants financiers demandés et réaliser si besoin une priorisation des dossiers avant les dépôts officiels aux commissions. D'une manière générale, les dossiers devront être déposés environ un mois avant les commissions, soit dès le mois d'octobre 2013 pour les dossiers concernant le département de l'Allier.

Point sur le Plan National – Raphaëlle Itrac-Bruneau, OPIE

Etant donné l'avancement de la réunion, ce point n'a pas pu être traité.

Le résumé des éléments est, comme convenu, repris à la suite de ce compte-rendu.

Au niveau national, plusieurs points ont évolué depuis le dernier Copil du PRAO Auvergne :

- Action n°1 « Rédiger et mettre en œuvre les plans régionaux » : 86% des régions (19 sur les 22 concernées) ont engagé une déclinaison du PNA. 53% des régions engagées ont validées leur Plan régional, soit 10 régions (contre 4 il y a 1 an).

Mise en œuvre du Plan Régional d'action pour les Odonates en Auvergne

- Action n°3 « Évaluer l'état de conservation des métapopulations » : le rapportage inhérent à la période 2007-2012 s'est terminé en début d'année. Les fiches d'évaluations ont été validées en groupe de travail puis compilées par le MNHN et transmises au Ministère en charge de l'Écologie. Les résultats font état d'une amélioration générale de l'état de conservation (beaucoup d'espèces considérées en « défavorable mauvais » passent en « défavorable inadéquat »). Cela est dû en grande partie à une amélioration des connaissances, dont la mise en œuvre du PNA joue sans doute un rôle important. Les résultats « officiels » ne sont pas encore disponibles en téléchargement.
- Action n°10 « Mise en place d'un suivi national des Odonates » : le Suivi temporel des libellules est entré dans sa phase de développement national. Les premiers résultats, issus du bilan 2011 (<http://odonates.pnaopie.fr/steli/>), sont encourageants.
- Action n°11 « Organiser un système centralisé de ressources documentaires » : afin de favoriser le partage des connaissances sur les 18 espèces du PNA et en lien avec la Société française d'Odonatologie, plus de 150 articles sont désormais disponibles en libre téléchargement sur le site du PNA (<http://odonates.pnaopie.fr/ressources/bibliographie/>). Afin de faciliter les recherches, les articles ont été classés par région ou par espèce.
- Action n°14 « Développer des outils de vulgarisation sur les Odonates » : la plaquette de synthèse du PNAO est parue en début d'année. Elle vise à familiariser le grand public avec ce groupe mais également à toucher les gestionnaires d'espaces naturels et services de l'État.
- La Liste rouge nationale des Odonates est en cours. A l'heure actuelle, plus de 600 000 données ont pu être récoltées pour l'analyse, dont plus de 50% suite à l'appel à contribution ! Des groupes de travail seront mis en place en septembre-octobre. D'ici là, les observations 2013 peuvent encore être transmises.